



## **La charte du club BRASS**

### **I - PREAMBULE**

Conformément aux valeurs de l'Olympisme qui se définit comme une philosophie de vie, exaltante et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit, alliant le sport à la culture et à l'éducation, la charte du BRASS est inscrite pour contribuer par l'exemple à créer un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple, l'esprit de solidarité, le fair-play dans le respect des principes éthiques fondamentaux universels.

Le BRASS souhaitant voir ses adhérents et plus particulièrement les jeunes souscrire à de telles valeurs, décide de diffuser une charte appliquée et applicable par tous. La charte, signée à l'inscription, représente un engagement moral de la part du sportif et de ses parents. Elle servira, tout au long de la saison, de référence et permettra de définir en permanence la qualité de l'engagement de chacun.

La base de la Synchro, fondée autour d'une équipe, doit permettre de maintenir un esprit sportif dans l'eau et aux abords de la piscine entre les nageuses et les entraîneurs. L'entente sportive au sein du BRASS est un signe de respect envers l'ensemble des membres.

La pratique de la natation synchronisée est pour les jeunes un moyen d'épanouir leur personnalité dans les dimensions sociales et sportives. Ainsi, les entraînements et compétitions du BRASS doivent se dérouler harmonieusement et dans le respect de tout un chacun.

### **II - Notre engagement en tant que club BRASS**

- Proposer aux membres la pratique de la natation synchronisée du niveau débutant au niveau compétition, sous la responsabilité d'un entraîneur/éducateur.
- Organiser des rencontres adaptées au niveau des nageuses et leur permettre ainsi d'exploiter les acquis de l'entraînement dans des situations stimulantes, de se dépasser et de progresser.
- Apprendre à chacun à gérer une défaite ou une victoire, dans le respect de l'autre, adversaire ou partenaire.
- Initier les nageuses à la prise de responsabilité, en participant à la vie du BRASS (devenir responsable d'une équipe, d'une activité, assister à l'assemblée générale...), et à des formations de juges ou d'arbitres.

## CHARTRE DU Membre du comité

Le membre du comité joue un rôle essentiel entre l'ensemble des intervenants du BRASS. Aussi nous avons besoin de votre engagement à nos côtés.

ROLE GENERAL du membre du comité :

1. Etre licencié au BRASS en tant que membre.
2. Appliquer la politique générale du club : « développer l'esprit d'équipe »
3. Aider l'entraîneur/éducateur dans sa tâche
4. Vivre pleinement la vie associative du BRASS
5. Aider le BRASS dans l'organisation des évènements,....
6. Créer un climat de confiance avec les membres
7. Etre juste, on est membre du comité du BRASS pas de sa fille.
8. Agir avec franchise
9. Etre un exemple pour les membres (surtout les jeunes) : tenue, comportement, langage
10. Aider et soutenir l'entraîneur/éducateur dans les actions de formations

## CHARTRE DU SPORTIF

### - ETRE «membre du BRASS » C'EST QUOI ?

Devenir membre du BRASS, c'est adhérer, en toute circonstance, au respect :

- Des entraîneurs/éducateurs.
- Des officiels et des règles de la natation synchronisée.
- De l'adversaire.
- Du public.
- De l'hôte et des lieux d'hébergement.

Pour se faire, chaque membre s'engage à :

- Etre loyal.
- Nager franc jeu.
- Avoir une tenue sportive correcte (vestimentaire et comportementale).
- Etre tolérant et accepter la différence.
- Avoir l'esprit d'équipe.
- Serrer la main de tous quel que soit le résultat.
- Ne pas avoir recours à des produits dopants.

Le membre du BRASS est tenu de préserver l'image de sa discipline et du sport en général, ainsi que de ne pas porter atteinte à l'intimité, l'honneur ou la considération d'autrui.

En début de saison :

- Je m'assure du paiement de la cotisation annuelle suivant les conditions établies pour les inscriptions. Si la somme due n'est pas intégralement réglée aux dates fixées, je risque d'être exclu des entraînements et compétitions, sauf accord du conseil d'administration du BRASS.

- Je note et réserve dans mon agenda les dates des entraînements et compétitions selon la planification remise par mon entraîneur.
- Je fixe avec mon entraîneur un but ambitieux mais réalisable et j'essaye de l'atteindre; une fois le but atteint, je me fixe un autre but plus ambitieux que le précédent.
- Mon entraîneur met en place une dynamique de performance donnant à toutes celles et ceux qui en ont le goût et l'ambition, la possibilité d'atteindre le plus haut niveau possible.

#### Avant l'entraînement :

- Je respecte les horaires fixés.
- Je prends tout le matériel nécessaire à l'entraînement : bonnet, lunette, pince nez, gourde, etc...
- Je m'excuse au moins 2 heures avant l'entraînement auprès de mon entraîneur en cas d'absence.
- Je préviens mon entraîneur si j'ai des contingences personnelles qui ne me permettent pas de respecter de manière régulière les horaires qui me sont définis.

#### Pendant l'entraînement :

- J'ai une concentration maximale.
- J'écoute attentivement et applique les consignes de mon entraîneur.
- Je respecte mon entraîneur, mes camarades, le personnel de la piscine.
- Je suis loyal et fair-play, en ayant une volonté de vivre ensemble.
- Je prends soin du matériel mis à disposition.

#### Après l'entraînement :

- Je participe au rangement de tout le matériel dans le local désigné.
- Je ne pars pas sans dire au revoir à mon entraîneur.

#### Lors des compétitions :

- Je m'engage à porter les couleurs du BRASS avec respect durant toutes les rencontres officielles.
- Je soigne mon langage et mon comportement en tout temps afin de refléter la fierté de représenter le BRASS.
- Je donne le meilleur de moi-même.
- J'ai une concentration maximale.
- J'écoute attentivement et applique les consignes de mon entraîneur.

- Je respecte mon entraîneur, mes camarades.
- Je suis loyal et fair-play, en ayant une volonté de vivre ensemble.
- Je respecte les horaires fixés.
- Je prends tout le matériel nécessaire.
- J'encourage tous les nageurs du BRASS lors des compétitions individuelles et par équipe.
- Je fais en sorte que l'esprit d'équipe prime sur mes succès individuels.

#### **- OBLIGATIONS DES MEMBRES DU BRASS**

Tout membre du groupe compétition se doit de participer aux rencontres, compétitions d'animation, meetings, championnats ou autres, auxquels il aura été convoqué.

Une sanction sera prise par le Conseil d'Administration du BRASS pour toute absence non motivée.

De plus, tous les frais d'engagements et d'amendes payés par le club seront réclamés au membre ou son représentant légal pour les mineurs.

La participation d'un membre à une compétition imposant un minima technique ou un classement dans une compétition ne sera pas décidée qu'en fonction de ces critères. Elle tiendra également compte des performances actuelles, de l'assiduité et du sérieux à l'entraînement.

#### **- SANCTION**

Tout contrevenant au présent règlement s'expose à des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion définitive.

De ce fait, le non-respect de cette présente charte fera l'objet d'un entretien visant au rappel des engagements. Si la persistance des faits est constatée, une mesure temporaire ou définitive sera envisagée.

#### **- Engagement des « parents »**

Les parents aussi doivent accepter les conditions ci-dessus et ci-dessous :

- Ne pas influencer négativement sur le comportement de leur enfant
- Avoir un comportement exemplaire autour du bassin

Il serait dommage que leur enfant ait à supporter les conséquences de leur indiscipline.

## CHARTRE DE L'ENTRAINEUR/EDUCATEUR :

### 1) Respect des règlements :

#### Préconisations/obligations :

- Connaître les règlements (règlement intérieur de l'association, règlement des structures...) et s'y conformer est l'une des tâches fondamentale de l'entraîneur/éducateur.
- L'enseignement de la règle du sport doit mettre en valeur ses raisons, notamment avant, pendant et après les animations.

#### Comportements répréhensibles :

- Manquements aux règlements et tous contournements de l'éthique.
- Manquements au droit de réserve.
- Tout comportement portant atteinte à l'image Du BRASS.
- Refus de travailler.

### 2) Respect du matériel :

#### Préconisations/obligations :

- Aucun prêt de matériel ne se fera sans l'accord du BRASS.
- Tout matériel emprunté devra être rendu dans les délais et dans l'état.
- Informer sur l'état du matériel le cas échéant.

#### Comportements répréhensibles :

- Utiliser le matériel dans un but autre que celui prévu pour les entrainements, compétitions et galas.
- Utiliser le matériel à mauvais escient.

### 3) Ponctualité :

#### Préconisations/obligations :

- Se conformer aux exigences du planning.
- Tenir informé son DT des absences, congés, maladies, retards...

#### Comportements répréhensibles :

- Ne pas justifier ses retards, absences, maladies...
- Systématiser des retards engendrant des dysfonctionnements pour la structure adhérente mais aussi pour le BRASS.

#### 4) Tenue adaptée :

##### Préconisations/obligations :

- Se conformer aux exigences du poste.
- Etre vêtu de telle façon à être reconnu de tous comme le référent.
- Avoir une attitude conforme à l'éthique sportive (expression orale et corporelle, politesse, civisme...).

##### Comportement répréhensible :

- Nuire à l'image d'entraîneur/éducateur et par ce fait à celle du BRASS.

#### 5) Se responsabiliser au sein de l'association :

##### Préconisations/obligations :

- Les entraîneurs/éducateurs et/ou leurs délégués sont associés aux décisions qui les concernent.
- Les entraîneurs/ éducateurs doivent se mettre au service du collectif.
- Les entraîneurs/ éducateurs doivent avertir leur DT de toutes modifications d'emploi du temps ou du lieu de structure en cas de changement (ex : fermeture de piscine...)
- Les entraîneurs/ éducateurs doivent avertir leur DT de tout changement relatif à leur vie personnelle (mariage, naissance, changement d'adresse, régime matrimonial...).
- Les entraîneurs/ éducateurs doivent faire remonter toutes les informations utiles au bon fonctionnement du club.

##### Comportements répréhensibles :

- Refuser d'adhérer aux projets communs.
- Refuser de se plier aux exigences du poste.

#### 6) S'éduquer au respect de l'environnement et d'autrui :

##### Préconisations/obligations :

- Les relations mutuelles entre les personnes comme l'attitude envers la nature sont empreintes de respect.

##### Comportement répréhensible :

- Refuser de se soumettre aux codes institutionnels (charte, règlement intérieur,...).

#### 7) Favoriser l'engagement envers les partenaires :

##### Préconisations/obligations :

- Véhiculer une image professionnelle.

- Avoir un comportement digne, de la tenue et de la réserve.

Comportements répréhensibles :

- Le mépris.
- Tout comportement irrespectueux.

Cette charte relève également d'une certaine déontologie c'est-à-dire d'une morale professionnelle, impliquant le respect par les membres d'un corps d'un ensemble de règles de conduite, reposant sur une axiologie (une philosophie des valeurs) de la profession.

Face à cette éthique spécifique du club, chaque entraîneurs/ éducateur et personnel d'encadrement s'oblige à respecter autrui et les principes généraux du droit et de la bienséance.

C'est pourquoi chaque membre implique devra :

- Exercer son activité dans le respect de la personne humaine.
- S'occuper avec la même attention de chacun, quelles que soient sa condition, sa nationalité, ses convictions.
- S'abstenir de tout prosélytisme politique, religieux ou philosophique.
- Proposer d'autres démarches si nécessaire.
- Garantir le secret professionnel, sauf dérogation prévue par la loi.

Le respect de la charte peut être vérifié par un certain nombre de contrôles. Ces contrôles seront opérés par les dirigeants.

Les sanctions éventuelles, suite à ces contrôles, sont celles prévues dans le règlement intérieur du club.

Cette charte de l'entraîneur/ éducateur, « document vivant », s'éprouve par la pratique et suppose une évolution par des ajustements ou des révisions périodiques.

Enfin, toutes les personnes participantes, à un titre ou à un autre, au sein du BRASS, entraîneurs/ éducateurs , entraîneurs/ éducateurs en formation, personnels administratifs, dirigeants, parents des membres mineurs, sont dépositaires des valeurs dont il est porteur, et responsables, individuellement et collectivement, de leur défense et de leur mise en valeur.

En foi de quoi, chacun sera appelé à adhérer à la charte et à participer à sa promotion en toutes circonstances.

#### **- CONCLUSION**

D'une manière générale, personne n'est obligé de faire du sport, on le pratique parce qu'on y éprouve du plaisir et qu'on y recherche son épanouissement. Par cette pratique, on se réalise dans le cadre d'un idéal sportif auquel il appartient à chacun d'en amener sa part de responsabilité. Le BRASS est une association , elle a des droits et des devoirs et pour y faire face, les efforts de tous ses membres lui sont nécessaires.

Je m'engage à respecter les principes de cette Charte.